

Commission des Finances, de la Comptabilité, du  
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

---

7 JANVIER 2013

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 7 JANVIER 2013

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rencontre entre le COIB et les communautés en vue de préparer les JO de Rio » . . . . .	3
1.2	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Promotion du sport chez les personnes handicapées » . . . . .	4
1.3	Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Conditions d’octroi d’un DEA aux clubs sportifs »	7
1.4	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Soutien aux clubs cyclistes formateurs » . . .	9
1.5	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Nombre d’arbitres en Fédération Wallonie-Bruxelles » . . . . .	10
1.6	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Construction d’infrastructures sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles » . . . . .	12
1.7	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Le préfinancement des opérateurs culturels pourrait-il être élargi aux opérateurs sportifs ? » . . . . .	13
1.8	Question de M. Jean-Claude Maene à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Encadrement des jeunes sportifs pour des sports sans fédération reconnue en FWB » . . . . .	14
1.9	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Départ de Fanny Lecluyse vers la Flandre »	15
1.10	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Tensions entre la Fédération d’athlétisme et Jacques Borlée » . . . . .	17
1.11	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Conception et financement du hall sportif pour élites » . . . . .	18
1.12	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Y a-t-il un vélodrome sur l’horizon wallon ? »	20
1.13	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Organisation des championnats d’Europe de hockey » . . . . .	21
1.14	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Organisation des championnats du monde de cyclisme sur route en Belgique » . . . . .	22

Présidence de M. Jean-Luc Crucke.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 05.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 1.1 Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rencontre entre le COIB et les communautés en vue de préparer les JO de Rio »

M. Pierre Migisha (cdH). – Monsieur le ministre, le 14 décembre dernier, vous participiez à une réunion avec le Comité olympique interfédéral belge (COIB) et les ministres des Sports des Communautés flamande et germanophone. Il s'agissait d'évaluer les performances de la délégation belge aux JO de Londres et de préparer les quatre années à venir en vue de réaliser de meilleures performances aux JO de Rio en 2016.

En septembre dernier, je vous avais déjà interrogé sur le premier bilan que vous aviez tiré des JO de Londres. Malgré des résultats qui n'étaient pas à la hauteur de nos espérances, vous mettiez en évidence les performances et l'évolution de nos athlètes, et vous en tiriez un bilan plutôt positif.

Aujourd'hui, avec le recul, quel bilan dressez-vous des JO de Londres? Qu'est-il ressorti de la rencontre avec le COIB et vos homologues des Communautés flamande et germanophone? Quelles sont les grandes lignes des conclusions de cette réunion, tant sur les plans sportif et budgétaire que sur la concertation entre les Communautés et le COIB?

À l'occasion de la première interpellation après les JO, vous nous rappeliez également les nombreuses actions mises en oeuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles pour promouvoir le sport de haut niveau. Un baromètre de cette dynamique pour le sport de haut niveau dans notre Fédération est le nombre de contrats de sportifs de haut niveau, qu'il s'agisse de l'élite ou des espoirs dont le nombre est en constante augmentation. L'accroissement des contrats aura des conséquences sur nos chances de médailles pour les prochaines échéances, en particulier Rio 2016. De nouvelles actions sont-elles prévues? La collaboration entre les Communautés continue-t-elle à s'intensifier?

M. André Antoine, vice-président et ministre

du Budget, des Finances et des Sports. – Outre Pierre-Olivier Becker et les responsables du COIB, mon collègue Philippe Muyters et ses collaborateurs, le chef de cabinet de Mme Isabelle Weykmans, moi-même et mon chef de cabinet pour les sports, Marc Jeanmoye, nous avons fait un bilan sportif et organisationnel des jeux de Londres. C'était l'occasion de nous projeter d'ores et déjà vers ceux de Rio et de chercher comment améliorer la préparation, la sélection et donc les performances et les résultats de nos athlètes lors de cette prochaine olympiade.

Pour l'évaluation, je vous ai déjà donné ma première analyse et j'aimerais vous faire part de celle du COIB qui est satisfaisante. Les responsables avaient évoqué l'objectif de trois à six médailles. Nous en avons obtenu trois, ils s'estiment satisfaits malgré quelques déceptions. Si Philippe Gilbert avait eu la forme qu'on lui a connue quelques semaines plus tard, il aurait peut-être fait mieux, en tout cas il a le talent qu'il faut! Avec le recul, on peut regretter les performances en décathlon, en judo masculin et en équitation. Malgré les compétences du cavalier Philippe Le Jeune, le cheval a malheureusement fait défaut. Trois médailles donc et cent quinze athlètes, la délégation la plus importante jamais envoyée aux JO depuis soixante ans! Cela signifie que nous comptons un grand nombre d'athlètes qui réalisent les minima olympiques, nonobstant les critères plus restrictifs et sévères de notre propre comité olympique par rapport à d'autres comités nationaux. Pour participer aux JO, il faut accomplir de véritables performances en Belgique.

Je ne veux pas m'arrêter aux médailles. J'aimerais ajouter d'autres éléments. Comment se sont comportés nos athlètes? Sept d'entre eux ont amélioré un record de Belgique, treize ont réalisé leurs meilleures performances! Quand vous allez au bout de vous-même en accomplissant les meilleures performances dans votre discipline, c'est tout de même de nature à nuancer une appréciation plus négative! Enfin, nous sommes satisfaits pour les sports d'équipe comme le hockey masculin (troisième édition et une cinquième place) et le hockey féminin avec une première participation particulièrement prometteuse.

Comment améliorer la situation? Philippe Muyters et moi, nous partagions la même analyse: bien que le sport soit communautarisé et donc financé par les trois communautés, alors que les olympiades représentent un effort de toute une législature, nous avons eu le sentiment que la communication, elle, restait très nationale! D'ailleurs les grands moments ont été marqués par le gouvernement fédéral, reléguant à l'arrière-plan des re-

présentants des gouvernements communautaires.

Le COIB dit avoir été mis devant le fait accompli. Plusieurs événements ont été organisés à son insu. Ses membres convenaient que cela ne respectait ni leur volonté ni la légitimité des Communautés. Nous avons donc décidé de créer une commission « Communication », afin que nos fédérations, nos Communautés et nos administrations soient pleinement associées aux retombées positives de ces manifestations.

Sur le plan sportif, nous avons convenu d'intensifier nos relations, pour mieux comprendre les critères de sélection, mieux préparer nos athlètes et amener nos fédérations à y concourir. Un groupe de travail technique existe déjà, dénommé « Commission ABCD » en référence aux initiales des institutions concernées (Adeps, Bloso, COIB et Deutschsprachige Gemeinschaft). Ses réunions seront beaucoup plus régulières et porteront, par exemple, sur l'évaluation des projets sportifs ou le développement de projets communs. En effet, selon les disciplines, les Communautés peuvent s'enrichir mutuellement. Enfin, la participation au processus de sélection nous permettra de mieux comprendre et de mieux défendre les différentes positions.

Quant aux sportifs sous contrat, il y en a cinquante de plus que sous la précédente législature, soit septante-trois. Je n'ai jamais caché mon espoir d'atteindre cent contrats mais, comme je l'ai déjà expliqué, cet objectif demande de trouver des athlètes qui atteignent le niveau nécessaire.

Nous avons décidé de créer une commission budgétaire, pour aborder le financement des Olympiades mais aussi du projet « Be Gold ». Nous souhaitons que le COIB comprenne mieux notre action quotidienne en faveur du monde sportif et, de son côté, le COIB souhaite peut-être que nous mesurions davantage la participation financière privée qu'il obtient pour financer ses différentes activités.

Au-delà de ces trois réunions techniques (sport, budget et communication), nous avons convenu de nous revoir plus régulièrement. Depuis que le sport a été communautarisé et jusqu'à la présente législature, les ministres des sports ne rencontraient pas le COIB. Depuis lors, nous avons décidé de nous réunir deux fois par an. Nous devrions atteindre trois voire quatre réunions annuelles pour approfondir certains sujets.

Par exemple, avec mon collègue Philippe Muyters, nous avons proposé d'aborder les transferts de sportifs entre les Communautés. M. Crucke m'y avait d'ailleurs sensibilisé grâce à une ques-

tion sur le taekwondo. Lorsqu'un athlète, pour une raison ou une autre, change de Communauté, M. Muyters et moi-même sommes interrogés sur les raisons de ce transfert. Ferions-nous moins bien que l'autre Communauté ? Nous pensons instaurer une régulation de ces transferts d'athlètes, afin que les Communautés et le COIB puissent mener une politique offensive pour les prochains championnats d'Europe, du monde et les Olympiades.

*(M. Jean-Claude Maene prend la présidence de la séance.)*

**M. Pierre Migisha (cdH).** – Je remercie le ministre pour sa réponse.

Je note avec plaisir que trois ou quatre réunions par an seront prévues ; une collaboration accrue sur le plan sportif et sur d'autres aspects est importante puisque nous nous présentons aux Jeux olympiques sous la bannière belge.

Cependant, je regrette que le pouvoir fédéral se manifeste de manière disproportionnée par rapport à ce qu'il représente sur le plan sportif. Peut-être faudrait-il corriger le tir ?

Par ailleurs, nous devons tenir compte des performances personnelles des sportifs et ne pas nous focaliser sur l'obtention de médailles.

Grâce à la présence des sports d'équipe, 115 athlètes ont participé aux Jeux olympiques de Londres et nous devons poursuivre dans ce sens pour les prochains Jeux olympiques à Rio. Une délégation plus importante constitue un encouragement.

## 1.2 Question de M. Philippe Dodrिमont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Promotion du sport chez les personnes handicapées »

**M. Philippe Dodrिमont (MR).** – J'ai déjà eu l'occasion d'interroger le ministre sur les conditions dans lesquelles les personnes handicapées peuvent pratiquer une activité sportive.

J'ai eu l'occasion de faire part de mon mécontentement à l'égard de la presse qui n'a pas suffisamment mis en exergue les résultats de nos athlètes aux Jeux paralympiques de Londres. Par contre, hier, lors de la diffusion du *Week-end sportif*, nous avons pu vous voir en coach de l'équipe de tennis mais aussi revoir les performances de nos sportifs handicapés et de nous féliciter de la présence d'un public nombreux. Nous avons également pu nous réjouir de l'ambiance qui a régné

lors de ces compétitions.

Je souhaiterais que nous puissions faire le point sur la promotion des activités sportives pour les personnes moins valides et sur les résultats que nous avons déjà engrangés.

Pouvez-vous nous communiquer des chiffres ? Le nombre de personnes handicapées pratiquant une activité sportive a-t-il augmenté ? Pouvez-vous nous confirmer les propos que vous avez tenus hier à la RTBF ? De quelles aides peuvent bénéficier les petits clubs lors de l'accueil de sportifs handicapés ?

Qu'est-il prévu pour les sportifs handicapés lorsqu'ils pratiquent leur discipline en dehors d'un club ? Qu'est-il prévu en matière de sensibilisation à cette pratique sportive auprès des personnes en situation de handicap ?

Pouvez-vous faire le point sur cette politique en faveur des personnes handicapées ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le sport pour les moins valides ou les athlètes différents me passionne véritablement. J'ai éprouvé plus de plaisir à assister aux Jeux paralympiques qu'aux Jeux olympiques, tant pour le dépassement de soi qu'ils supposent que pour la ferveur populaire qu'ils suscitent.

La tarification de la billetterie était d'ailleurs beaucoup plus démocratique pour les Jeux paralympiques que pour les Jeux olympiques et les conditions offertes aux spectateurs venus du monde entier étaient bien meilleures. Une seule déception : le refus du drapeau olympique. En effet, les anneaux ne sont utilisés que pour les Olympiades. Les Paralympiques ont leur propre drapeau recouvert de trois larmes symbolisant le corps, l'âme et l'esprit. Pourquoi ne pas partager les vertus cardinales de l'olympisme avec les moins valides, d'autant que cette transformation des anneaux en larmes a impliqué un coût financier considérable ?

C'est avec passion que je me suis rendu au Jeux paralympiques. J'ai eu la chance, en début de mandat, de rencontrer Michèle George à qui nous avons assuré une logistique financière et technique de premier niveau. Ses deux médailles d'or ont été une récompense pour elle, pour les moins valides, mais également pour nous qui l'avons soutenue. Marieke Vervoort a remporté la médaille d'argent pour l'épreuve des 200 mètres en chaise roulante et la médaille d'or pour les 100 mètres. Trois médailles de bronze attribuées à l'équipe de boccia, au cycliste handbiker Wim Decler et au marathonien Frederic Van den Heede ont complété ce ta-

bleau. Quarante athlètes et sept médailles : nous pouvons être fiers.

Lors de la remise des prix sportifs francophones à Louvain-La-Neuve, j'ai tenu à mettre à l'honneur Michèle George au même titre que Philippe Gilbert, qui ont tous deux énormément apporté à notre pays.

Notre Fédération Wallonie-Bruxelles comprend deux fédérations : la Fédération Multisports Adaptés (FÉMA), s'adressant essentiellement à des personnes porteuses d'un handicap mental, et la Ligue Handisport, chargée du sport de compétition de haut niveau et rassemblant des sportifs ayant un handicap physique.

Nous soutenons bien sûr ces deux fédérations. Depuis le début de la législature, nous avons engagé 1,3 million d'euros en subsides de fonctionnement, 575 000 euros pour le plan-programme, 520 000 euros pour les subsides aux clubs, 611 000 euros pour la promotion des activités sportives et 75 000 euros pour l'achat de matériel. De plus, à la date anniversaire des deux fédérations nous avons octroyé 2 000 euros à tous les clubs FÉMA et Handisport. Au lendemain des Jeux paralympiques, nous leur avons encore donné 2 000 euros. Par conséquent, grande première, tous les clubs de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'adressant au monde du handicap ont reçu 4 000 euros. Nous avons par ailleurs dégagé de nouveaux emplois APE pour mieux structurer les deux fédérations et pour leur permettre d'avoir une présence accrue aux côtés des sportifs.

J'en viens au bilan des actions que nous menons. S'agissant de notre soutien au sport de haut niveau, nous avons vingt athlètes qui disposent d'un statut de sportif reconnu, deux d'entre eux, les pongistes Mathieu Loicq et Marc Ledoux, bénéficiant d'un contrat. Nous comptons offrir un nouveau contrat à l'écuyère Michèle George et nous attendons les propositions qui nous permettraient de compléter notre effectif paralympique.

Un travail considérable a été entrepris avec les fédérations sportives concernées pour la formation des cadres sportifs. L'objectif est d'inclure la pratique adaptée au sein des clubs de valides par le développement d'une section spécifique ou par l'inclusion d'une personne moins valide dans le club. Nous ne pourrions jamais ouvrir des clubs sportifs pour moins valides partout mais nous pourrions avoir une section pour handicapés dans les clubs existants. Cette approche va d'ailleurs dans le sens voulu par les intéressés, qui entendent être traités comme des sportifs à part entière. Nous nous efforçons, en outre, de spécialiser les cadres détenteurs d'une certaine expertise pour mieux

préparer nos sportifs à différents niveaux.

L'ouverture des clubs « ordinaires » aux sportifs handicapés exigera une modification du décret. Auparavant, il fallait compter 80 pour cent de sportifs moins valides dans ses rangs pour être reconnu comme club sportif développant une section Handisport Je proposerai de ramener cette proportion à 50 pour cent pour permette aux clubs qui n'accueillaient jusqu'à présent que des sportifs valides de créer une nouvelle section spécialement dédiée aux moins-valides.

J'en viens à la promotion de la pratique sportive. Quand je suis arrivé à la tête du département, l'Adeps ne prévoyait aucun stage pour les moins-valides. Il existe désormais des stages adaptés, qui connaissent du reste un beau succès. Et nous comptons bien profiter du retentissement des Jeux paralympiques pour en organiser encore davantage cette année. Nous avons des stages multisports pour handicapés mentaux à Louvain-la-Neuve, des stages pour mal-voyants à Jambes, des stages de tennis pour les athlètes en chaise roulante.

À cela s'ajoute un appel pour les communes, les clubs et les fédérations à organiser des stages « Été-Sports » ou « Mon club, mon école » ouverts soit exclusivement, soit partiellement aux sportifs moins valides. Certaines communes l'on déjà fait et je les en félicite. Consacrer une semaine aux sportifs moins valides – qui sont moins nombreux mais qui nécessitent davantage d'encadrement – est une belle opération. Nous avons généralisé cette mesure aux sports de quartier et aux camps sportifs.

Nous avons aussi augmenté le pourcentage de matériel sportif adapté. Les athlètes doivent aujourd'hui s'acquitter de peu d'argent. Nous avons prévu des Points verts Adeps avec parcours accessibles en chaise roulante. Tous les Points verts sont pour les piétons. La signalétique reprend les parcours accessibles à chacun.

Pour le soutien aux événements sportifs, en Belgique, les *Special Olympics* fonctionnent très bien. Nous avons mis à disposition gratuitement les infrastructures du Bois Saint-Jean. Lors du Tour de France, 250 cyclistes moins valides ont participé à l'épreuve de Tournai en réalisant une boucle avant la course. À chaque étape du Tour de Wallonie, une section de coureurs moins valides participe suivant un parcours réduit. Une étape du Beau vélo de RAVeL est destinée aux moins valides. Elle connaît un grand succès.

Les deux fédérations de sport adapté comportent près de quatre cents clubs dont le nombre

de pratiquants est passé de 5 208 en 2010 à 5 620 en 2012, c'est-à-dire une progression de 8 %. Le soutien aux fédérations et aux clubs ainsi que la pratique sportive dans les écoles et dans des stages permettent d'avoir des sportifs d'excellent niveau mais donnent aussi l'occasion aux moins valides de pratiquer du sport pour la première fois. C'est remarquable.

Les cahiers des charges pour des travaux d'infrastructures sportives en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles doivent comprendre une condition de base qui est l'accès aux personnes à mobilité réduite. Cette condition est appliquée pour les nouvelles constructions et lors des rénovations. Nos administrations se tiennent à la disposition des responsables des plus anciens centres sportifs qui n'avaient pas toujours intégré cette exigence. Leurs dossiers sont traités en priorité pour les subventions.

Voici nos réalisations. Je pense à la grande satisfaction des responsables des fédérations concernées.

Nous sommes restés un peu sur notre faim pour la couverture médiatique. Lors des précédentes olympiades, il n'y avait presque rien, c'était la première fois que la RTBF avait un envoyé spécial permanent.

Je salue aussi une télévision communautaire qui avait délégué une équipe sur place. Quelques quotidiens avaient dépêché un journaliste. C'est mieux qu'avant. Mais je suis d'accord avec vous, monsieur Dodrimont : l'on aurait pu faire davantage. Nous avons des sportifs handicapés performants grâce à notre politique ambitieuse et offensive reposant sur des fédérations très dynamiques. Nous obtiendrons plus de médailles lors des futurs jeux paralympiques.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Vous avez brossé un tableau complet des aides accordées aux sportifs handicapés. Il me semble que toutes ces initiatives vont dans le bon sens.

Nous avons évoqué un éventuel déplacement de notre commission aux Jeux olympiques. Cette possibilité avait été balayée assez vite : il n'était peut-être pas de bon ton, par les temps qui courent, qu'une poignée de mandataires participe à un tel événement, même en arguant de leur proximité géographique. Si nous avons introduit une demande pour les Jeux paralympiques, son acceptation aurait été un signe encourageant pour les sportifs handicapés.

Je me permets, au nom de mon groupe, de proposer que notre commission puisse assister à

une future compétition internationale – voire nationale – pour sportifs moins valides afin d'être aux côtés de nos athlètes handicapés.

**Question de M. Philippe Dodrिमont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Pratique de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles »**

**M. Philippe Dodrिमont (MR).** – Monsieur le ministre, l'aviron, bien que discipline olympique, est relativement peu médiatisé. Il compte pourtant treize clubs, dont quatre à Bruxelles et neuf en Wallonie. Cette question est l'occasion de faire le point sur la pratique de ce sport et sur son évolution.

Certains proposent que l'aviron – qui fait appel à pas mal de qualités physiques – devienne une activité parascolaire. Qu'en pensez-vous ? Est-ce réalisable ? Y a-t-il des projets en ce sens ou sommes-nous en présence de simples annonces de presse ?

Quels sont les moyens actuellement alloués à la promotion de ce sport ? Des aides spécifiques sont-elles apportées à la Ligue francophone d'aviron ?

J'aimerais d'autre part aborder les conditions d'entraînement.

Plusieurs endroits sont réputés dangereux, certains bateliers ne voyant pas les bateaux d'aviron d'un bon œil. Est-il possible de remédier à ce problème ? Qu'avez-vous entrepris comme action pour permettre à ces sportifs de s'entraîner sans danger ?

**M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports.** – Je rappelle que l'aviron est une discipline olympique tributaire d'une infrastructure sportive spécifique, à savoir un plan d'eau et que nous ne disposons pas de plan d'eau uniquement dédié à cette belle pratique.

La ligue francophone d'aviron, reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, compte treize clubs qui ont tous élu domicile en bordure d'un canal ou d'une rivière : à Seneffe, Visée, Liège, Dinant, Tournai et Bruxelles. On dénombre aujourd'hui quelque 935 affiliés. La ligue bénéficie d'une aide annuelle de notre Fédération de 161 000 euros pour développer un programme de sport de haut niveau.

Pour promouvoir ce sport, l'Adeps organise plusieurs activités, dont huit stages. Elle intervient aussi dans des écoles, des clubs ou des communes via « Été Sport » ou « Mon club, mon école ». Du

matériel sportif spécifique est par ailleurs disponible dans les centres Adeps. Il pourrait sans difficulté être mis à la disposition des sportifs ou des stages.

Je tiens à souligner l'excellente initiative du centre Adeps de Seneffe qui, avec la Ligue francophone, a développé une expérience pilote en invitant quelques écoles à venir découvrir ou pratiquer l'aviron dans le but de promouvoir la discipline mais aussi de détecter de nouveaux talents. Pour mener à bien cette opération, la Ligue a reçu un subside pour acheter du matériel sportif complémentaire.

La police des voies d'eau ne fait évidemment pas partie de mes compétences. Je ne manquerais cependant pas de sensibiliser notre collègue Di Antonio et d'interpeller le gouvernement fédéral. Lors des compétitions de ski d'eau, certains plans d'eau sont fermés. Cela ne va pas sans problèmes pour les péniches et autres bateaux.

Amener les jeunes à découvrir l'aviron est notre principal objectif aujourd'hui. Si nous pouvions amener ne fût-ce qu'un jour les écoles à découvrir l'aviron, beaucoup d'élèves tomberaient sous le charme de cette discipline.

**M. Philippe Dodrिमont (MR).** – Je remercie le ministre pour ces précisions. Je partage son point de vue sur les programmes d'initiation à développer en collaboration avec la Ligue francophone comme on l'a vu avec l'attrayant exemple de Seneffe qui a d'ailleurs bénéficié de votre soutien.

**1.3 Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Conditions d'octroi d'un DEA aux clubs sportifs »**

**M. Bea Diallo (PS).** – Le décret du 25 octobre 2012 relatif à la présence de défibrillateurs externes automatiques (DEA) de catégorie 1 dans les infrastructures sportives modifie notamment le décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française, en imposant aux infrastructures sportives de s'équiper d'un DEA pour le 31 décembre 2013 au plus tard. Les clubs ne peuvent pratiquer leurs activités sportives que dans des infrastructures pourvues d'un DEA et doivent veiller à informer et former régulièrement leurs membres dans les conditions fixées par le gouvernement. Cette obligation s'impose à tous les clubs, adhérant ou non à une fédération sportive reconnue. Les contrevenants ne seront pas éligibles aux subventions facultatives octroyées par la Communauté française. Pour le 31 janvier 2014, les clubs devront four-

nir à leur fédération la preuve que l'infrastructure dispose effectivement d'un DEA. Les fédérations transmettront un rapport au gouvernement pour le 30 avril 2014 au plus tard. Depuis le 27 janvier 2011, grâce à une modification de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 19 janvier 2001 fixant les conditions d'octroi des subventions pour l'achat de matériel sportif, une subvention peut être accordée pour l'acquisition d'un DEA de catégorie I. Le montant de cette subvention est fixé à 75 pour cent du prix réel du matériel. Peuvent notamment bénéficier de cette subvention les fédérations sportives, les fédérations sportives de loisirs et les associations sportives reconnues par la Communauté française en vertu du décret du 8 décembre 2006. Les clubs sportifs affiliés à ces fédérations peuvent également y prétendre, tout comme les centres sportifs et associations parascolaires dépendant directement des établissements d'enseignement de la Communauté française ou subventionnés par celle-ci. Ces centres et associations doivent organiser leurs activités en dehors du temps scolaire et être reconnus dans le programme des associations de sport scolaires.

Selon la jurisprudence, cette subvention s'applique aux infrastructures intérieures et extérieures disposant d'un local d'accueil, d'un vestiaire ou d'une buvette susceptible d'accueillir un DEA. Ces infrastructures doivent accueillir un minimum de 100 utilisateurs par semaine.

Le décret prévoit que les clubs sportifs qui occupent leurs propres installations (clubs de voile, de VTT, d'équitation) doivent s'équiper d'un DEA. Or les petits clubs qui ne comptent qu'un nombre limité de membres risquent de ne pas comptabiliser les cent utilisateurs par semaine requis pour pouvoir obtenir la subvention de septante-cinq pour cent prévue par l'arrêté. En outre, cette subvention ne vaut que pour les cercles sportifs liés à une fédération reconnue, ceux qui relèvent d'une fédération non reconnue devant de toute façon payer le prix plein. N'est-ce pas une discrimination évidente à corriger ? Par ailleurs, que devront faire les clubs qui utilisent une ou deux fois par semaine la salle de gymnastique d'une école si celle-ci n'est pas équipée d'un DEA ? Je ne les imagine pas acquérir un DEA pour seulement quelques heures d'utilisation par semaine. Seront-ils obligés de renoncer à la pratique de leur sport ?

Les établissements scolaires ne bénéficient pas de la subvention pour les DEA. J'ai pourtant déjà souligné la pertinence d'une concertation avec vos collègues du gouvernement, notamment en charge de l'éducation, afin d'établir un ordre de priorité

pour l'équipement des bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles (scolaires, enseignement supérieur, culture, jeunesse, etc.).

Monsieur le ministre, dès lors qu'une fédération et donc ses clubs ne sont pas reconnus, comment comptez-vous exercer un contrôle sur la bonne application du texte et prendre des mesures coercitives à l'égard de ceux qui ne le respectent pas ? Comment comptez-vous assurer le suivi et le contrôle de l'entretien de ce matériel ? Qui en aura la charge ? Enfin, le décret porte sur une période déterminée comprise entre la fin 2013, date à laquelle les DEA sont rendus obligatoires, et le rapport de la Fédération prévu fin 2014. Qu'envisagez-vous par la suite ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous avons engagé une véritable croisade pour l'équipement en DEA des clubs et des installations sportives de compétition ou d'entraînement.

Nous avons commencé par modifier la subvention à septante-cinq pour cent. Nous avons très peu de demandes. Après quelques incidents, des décès et une campagne très active de sensibilisation intitulée « Mon sport, ma sécurité », les demandes ont augmenté. Cela nous a amenés à modifier notre arsenal. Dorénavant, il faut disposer d'un DEA pour être reconnu centre sportif local. En outre, tout club ou lieu de compétition doit également être équipé d'un DEA. En Région wallonne, une troisième obligation a été introduite. Dans le cadre des crédits « infrastructures sportives », le DEA est également une condition d'obtention d'un subside en infrastructures.

Pour accélérer l'équipement des clubs, l'Association des établissements sportifs (AES) a acquis trois cents défibrillateurs qui ont tous été distribués. La Région wallonne a acheté trois cents autres appareils. Nous en avons donc acquis six cents en 2012. La même opération sera reproduite en 2013. En un an, de juin à juin, nous aurons donc acheté 1 200 défibrillateurs. Dans le même temps, des clubs, des cercles ou des communes en ont également acquis. J'ai d'ailleurs adressé un courrier à tous les collègues communaux pour leur rappeler l'obligation d'en disposer. Le coût d'un défibrillateur est d'environ 2 000 euros. La subvention étant de 75 %, il reste cinq cents euros à charge des communes, ce qui demeure accessible. Par ailleurs, les appareils acquis par l'AES et par la Région wallonne sont distribués gratuitement. Grâce à une commande groupée, nous avons obtenu des prix très intéressants.

Une période transitoire est prévue jusqu'au 31 décembre 2013. J'ai donc la ferme volonté



d'équiper toutes les infrastructures sportives bien avant la fin de cette législature.

Le club de gymnastique que vous évoquez a bien entendu le droit de solliciter les subventions puisqu'il est affilié à une fédération reconnue. Reste à savoir qui est propriétaire de la salle et s'il s'agit d'une location.

Vous me demandez si je me suis concerté avec mes collègues. C'est évident puisque tous les décrets et arrêtés ont été approuvés par le gouvernement avant d'être transmis au parlement. Je constate toutefois que mon département a été le seul, avec celui de la Défense au niveau fédéral, à agir sur ce plan.

Avec mon petit budget réservé au sport, je ne peux pas équiper l'Aide à la jeunesse, les établissements scolaires ou l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées. Je vous engage à interroger mes collègues en charge de ces compétences.

Mon administration a tenté d'établir des priorités. Les demandes ont afflué ces derniers temps et nous avons essayé de privilégier les endroits fréquentés par de nombreux sportifs où les risques de devoir recourir au défibrillateur sont donc plus élevés. Nous espérons toutefois pouvoir équiper la quasi-totalité des clubs sportifs de notre Fédération Wallonie-Bruxelles d'ici deux ans.

**M. Bea Diallo (PS).** – Ma question ne concernait pas un club en particulier. Je pensais surtout à des clubs sportifs non reconnus où sont prodigués des cours pour jeunes. Ils sont souvent très fréquentés mais, n'ayant pas cette reconnaissance, ils n'ont pas droit à un défibrillateur et les moniteurs ne sont pas formés à leur utilisation.

Les communes n'ont pas toutes inscrit l'acquisition d'un défibrillateur parmi leurs priorités. Il me paraît important d'insister pour qu'elles dotent leurs infrastructures sportives de ces appareils. En effet, les centres sportifs communaux sont souvent utilisés par des clubs qui ne sont pas nécessairement reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous renverrons une circulaire à la fin du mois car étant donné les élections communales, des changements de majorité se sont produits.

**M. Bea Diallo (PS).** – Merci, monsieur le ministre.

#### 1.4 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Soutien aux clubs cyclistes formateurs »

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Monsieur le ministre, nous ne pouvons que nous féliciter des moyens engagés en faveur de nos équipes cyclistes, Wallonie-Bruxelles – Crédit Agricole et Idemasport-Biowanze. Néanmoins, certains clubs formateurs s'inquiètent de voir ces structures se développer au détriment des leurs.

Par exemple, le Pôle Continental Wallon entame sa neuvième saison au sein du peloton et forme, chaque année, de bons coureurs qui accèdent aux compétitions internationales. Malheureusement, certains de ces coureurs sont happés par d'autres structures, dont les deux équipes citées précédemment. En conséquence, la valeur sportive du club diminue et certains sponsors s'en désintéressent. C'est le début d'un cercle vicieux : les clubs formateurs ont de moins en moins de moyens et donc de moins en moins de possibilités de former nos jeunes coureurs et de les engager dans des épreuves à caractère international, étant donné les frais que cela implique.

Le Pôle Continental Wallon n'est pas le seul à s'en inquiéter. J'ai également entendu les échos d'autres acteurs, notamment M. Jean Mathy, bien connu dans le milieu du cyclisme liégeois.

Or, si les sponsors privés se désintéressent de ces clubs, ces derniers auront besoin d'un soutien public. Monsieur le ministre, des aides financières particulières sont-elles prévues pour soutenir les clubs formateurs, en particulier le Pôle Continental Wallon ? Ceux-ci peuvent-ils espérer une aide pour cette saison 2013 ?

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je vous rappelle bien volontiers l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles au bénéfice de la formation en cyclisme.

Nous aidons la Fédération cycliste au travers d'un plan-programme établi pour quatre ans. En 2012, le subside s'élevait à 350 000 euros. Nous soutenons activement trois équipes : l'équipe Wallonie Bruxelles-Crédit Agricole (WBCA), une magnifique vitrine et un attrait pour nos jeunes talents, l'équipe Idemasport-Biowanze, vivier de l'équipe WBCA, qui complète la structure de formation et pérennise notre action, et enfin l'équipe VTT.

Outre cette action structurelle, nous soutenons l'organisation de grandes compétitions : le

passage du Tour de France, Liège-Bastogne-Liège, le Grand Prix de Wallonie, le Samyn, Binche-Tournai-Binche, le Tour de Wallonie, entre autres. Nous soutenons aussi chaque année la diffusion de ces grands événements par la RTBF.

Vous conviendrez dès lors que notre action en faveur du cyclisme est large et complète.

Vous demandez ce que nous pouvons faire pour le Pôle Continental Wallon et les autres clubs formateurs. Je constate avec bonheur que ce pôle compte dans ses rangs plusieurs coureurs qui ont bénéficié de la formation professionnelle dispensée grâce à la mise en place des équipes WBCA et Idemasport, notamment les frères Polazzi et Rudy Rouet. Il s'agit d'une retombée indirecte, j'en conviens, mais le rôle des pouvoirs publics est la formation et non la sponsoring.

Vous comprendrez, je l'espère, que je ne peux intervenir structurellement qu'au travers de la Fédération cycliste. Si d'aventure j'étais saisi d'une demande, je ne manquerais pas d'y être très attentif.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Je suis surpris que le Pôle Continental Wallon n'ait pas introduit de demande de subvention, alors qu'il me sollicite régulièrement pour que j'appuie sa demande auprès de vous. Lorsque ses représentants exposent leur situation, ils parlent de la difficulté de boucler leur budget. Il est évident qu'un subventionnement leur serait vraiment utile.

Nous avons pu éviter que bon nombre de nos jeunes coureurs se tournent vers la Flandre. Comme vous le savez, à partir du moment où Philippe Gilbert a atteint un niveau lui permettant de participer à des courses internationales, il a été contraint de suivre ce chemin : il a fait ses armes avec Dirk De Wolf, dans une équipe proche de la grande équipe flamande que l'on connaît.

Les structures que nous avons mises en place pour garder nos coureurs en Wallonie ou à Bruxelles ont été efficaces, mais je reste convaincu que si nous ne nous intéressons qu'à nos deux équipes, les clubs qui doivent malgré tout poursuivre leur travail de formation n'auront plus de coureurs à leur envoyer. Un excellent travail est fourni au sein de l'équipe Wallonie-Bruxelles et de la structure du Crédit Agricole. Ce n'est cependant pas elles qui prospectoront pour trouver des jeunes de douze ou treize ans et assureront leur formation. Nous avons donc aussi besoin de clubs formateurs pour alimenter nos équipes.

Je me permettrai de revenir vers vous avec une demande émanant du Pôle Continental Wallon et je vous remercie à l'avance de l'accueillir favora-

blement.

#### 1.5 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Nombre d'arbitres en Fédération Wallonie-Bruxelles »

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Nous parlions au printemps dernier du paradoxe que l'on constate sur la scène sportive : on compte de plus en plus de sportifs dans les clubs de notre Fédération mais de moins en moins d'arbitres. À l'époque, vous aviez évoqué la préparation d'une campagne de promotion pour le recrutement d'arbitres, toutes disciplines sportives confondues, même si nous savons que le football est la discipline la plus touchée.

Où en est cette campagne ? Quelles actions avez-vous lancées pour favoriser le recrutement d'arbitres dans les clubs et les fédérations ? Avez-vous dégagé un budget pour encourager des candidatures à l'arbitrage ? Quelles sont les disciplines les plus touchées par la pénurie d'arbitres ?

Nous savons que des sommes importantes sont parfois affectées aux activités sportives, même dans des clubs de moindre niveau. Pourtant, il n'est pas rare que l'arbitre ne reçoive aucune rémunération voire aucun remboursement de frais. Dès lors, la promesse d'un défraiement plus significatif ne serait-elle pas un stimulant à la vocation d'arbitrage ? Quels moyens envisagez-vous pour mettre un terme à la pénurie d'arbitres dans les clubs ?

**M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports.** – Nous avons déjà organisé des actions pour promouvoir l'arbitrage. Je vais vous en présenter plusieurs éléments.

Le premier concerne un programme d'action conçu avec des fédérations sportives très exposées à ce problème – notamment celle de football – que nous avons présenté à la presse le 18 décembre dernier.

La conférence de presse s'est d'ailleurs tenue au siège de l'URSBFA, en présence de M. François De Keersmaecker, de M. Steven Martens et de son directeur technique M. Benoît Thans. M. Delchef, pour le basket, M. Capelle, pour le hockey, M. Otten, pour le rugby et des représentants du volley, du base-ball et du handball étaient également présents.

Ce programme d'action vise à favoriser la vocation d'arbitre, à mieux faire respecter les ar-

bitres sur le terrain et à prévoir un fonds d'indemnisation en cas de difficulté personnelle liée à la pratique de l'arbitrage.

Il comprend également un plan de développement sportif de ces fédérations. Précédemment, nous avons décidé de soutenir financièrement les clubs proposant une véritable formation des jeunes joueurs. Pour cela, les clubs doivent répondre à des critères objectifs portant sur le nombre de jeunes et d'équipes de jeunes, le nombre d'entraîneurs brevetés et la présence d'arbitres.

Le fait que des clubs bénéficient de ces subventions à l'année est une grande première. Cela remporte d'ailleurs de plus en plus de succès et même les grands clubs de première division qui avaient rejeté notre soutien dans un premier temps veulent à présent collaborer à cette action. C'est notamment le cas du Royal Sporting Club Anderlecht et du Royal Standard de Liège.

Pour recevoir ces aides à la formation, le club doit organiser une journée consacrée à l'arbitrage. Disposer d'une stratégie de promotion de l'arbitrage et affilier un certain nombre d'arbitres conditionnent donc l'accès aux subventions.

J'ajoute que les arbitres ont été consultés. À la conférence de presse étaient d'ailleurs présents Sébastien Delférière, Alexandre Boucaut, Jérôme Efont Nzolo, retenu pour un match international, et Geoffroy Van Elegem, arbitre de hockey.

Le deuxième élément est le projet de l'asbl « Domaine du Beauplateau » dont l'objectif est de former des jeunes en difficulté à l'arbitrage, au respect des règles du sport et donc aux règles de la vie en société. Les résultats obtenus sont tels que cette association s'adresse désormais non seulement à des jeunes en difficulté ou réfugiés mais aussi à ceux qui, simplement, s'intéressent à l'arbitrage. Elle est devenue une plate-forme performante de formation de jeunes arbitres, parfois de moins de dix-huit ans.

Le troisième élément est le soutien direct aux commissions provinciales d'arbitrage, auxquelles nous octroyons un budget de 200 000 euros. Chaque commission perçoit 10 000 euros pour le lancement, chaque année, d'une campagne de sensibilisation, de recrutement ou de formation d'arbitres. Jamais des pouvoirs publics n'avaient financé directement ces commissions provinciales d'arbitrage.

Le quatrième élément est propre au basketball dont la situation est plus dramatique encore que celle du football. Avec sa fédération, nous avons décidé d'organiser une académie chargée de

recruter et de former de jeunes arbitres.

Le cinquième élément concerne les stages Adeps : il en existait déjà pour une série de disciplines – j'ai cité les lacunes que nous avons comblées pour les moins valides en réponse à une précédente question de ce jour –, mais pas pour l'arbitrage. Nous avons donc créé des stages pour les arbitres, qui remportent un franc succès. Plusieurs ont été organisés à Spa où de jeunes sportifs intéressés par l'arbitrage ont obtenu leur brevet.

L'opération « Mon club, mon école » est désormais ouverte aux jeunes de quinze à dix-huit ans.

La Maison des Associations d'Amay a lancé le projet « Parent cool », avec la participation de l'ancien joueur Olivier Suray : les parents sont filmés au bord du terrain et invités ensuite à observer leur propre comportement. Les résultats sont stupéfiants, car ils sont souvent les premiers auteurs de troubles ! Nous tentons de les sensibiliser à un comportement plus responsable devant leurs jeunes et envers les arbitres.

Nous avons lancé un appel à projets pour des actions visant à sensibiliser les jeunes et à encourager les vocations, les recrutements et la sensibilisation. Avec l'opération « Capitaine Fair-Play », des milliers de brassards de capitaine seront distribués pour rappeler que ce dernier est le premier partenaire de l'arbitre, qu'il doit faire régner un minimum de discipline et d'esprit de tolérance dans sa propre équipe. Les brassards, porteurs de ces valeurs, seront distribués dès le printemps lors des compétitions dans l'espoir de donner aux jeunes l'envie de devenir capitaines.

Les deux derniers éléments concernent le fonds de solidarité.

Bien sûr l'arbitre est couvert par les assurances, sa mutuelle ou le défraiement de l'auteur des actes ayant entraîné une hospitalisation ou une incapacité de travail, mais ces remboursements prennent beaucoup de temps. En attendant, la personne doit assumer ses obligations. C'est donc un fonds de pré-financement de l'intervention des assurances ou de couverture au cas où il n'existerait aucune forme de protection.

Enfin, au cours du printemps nous organiserons un colloque international sur l'arbitrage. Il réunira, avec l'AISF et l'Adeps, toutes les fédérations ; nous y entendrons les témoignages d'experts internationaux et échangerons des idées d'amélioration.

Comme il me l'avait promis, M. De Keersmaecker a pris des initiatives : la pro-ligue passera à

six arbitres, donc le respect des règles du jeu sera désormais plus strict. Le hockey nous donne des exemples : lorsqu'il y a un écart verbal, l'auteur peut être renvoyé du jeu pendant un certain temps afin de calmer les esprits. Ce n'est ni la carte jaune ni la carte rouge mais une mise à l'écart momentanée. D'autres sports devraient s'inspirer du système. Le football par exemple commence à exclure une personne du banc lorsque son comportement est incompatible avec le fair-play. Ces exemples montrent que l'arbitrage est en train d'évoluer.

Le dernier point concerne les règles disciplinaires. Celles-ci sont de la compétence des fédérations internationales et nationales. Souvent je reçois des lettres de parents dénonçant l'agression dont leur fils a été victime lors d'un match, et me demandant de sanctionner l'auteur des faits. Mais le ministre des Sports n'a aucun pouvoir, même pas celui de mener une enquête. En général, je transmets la demande à la fédération concernée afin qu'elle procède aux vérifications d'usage. J'invite en tout cas les fédérations à se montrer plus sévères, surtout à l'égard des jeunes.

Un enfant peut voir son rêve se briser, sinon sa vie, à cause d'une blessure qui le diminuera physiquement. Le pouvoir public fait de réels efforts dans le domaine de la prévention. M. Philippe Muyters s'est d'ailleurs étonné de toutes les actions entreprises car elles n'ont pas d'équivalent en Flandre, alors que la diminution du nombre d'arbitres y est beaucoup plus alarmante qu'en Wallonie.

Toutes les fédérations ont bien accueilli ces mesures. Elles sont du reste partenaires de l'opération. J'espère que les messages télévisés qui seront diffusés par la RTBF mettront en valeur la fonction d'arbitrage. Sans arbitres en nombre et en qualité, il n'y aura plus de compétition.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Je partage évidemment le souhait du ministre d'améliorer la protection des arbitres et de veiller à ce qu'ils aient droit à davantage de respect. C'est une priorité.

On pourrait envisager de lancer une campagne plus séduisante sur le rôle de l'arbitre dans le sport.

**M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports.** – La banque ING en organise une actuellement en collaboration avec un arbitre flamand.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – C'est peut-être une piste à envisager pour favoriser le recrutement. Accroître la justice dans le sport et augmenter le nombre d'arbitres pour les rencontres de haut niveau est certes une excellente initiative,

mais ce n'est pas pour cela qu'il y aura globalement plus d'arbitres. Ce sera même le contraire si un plus grand nombre d'entre eux est mobilisé pour les grands matches.

Je continue à plaider pour une véritable campagne de sensibilisation afin d'attirer davantage de candidats arbitres. C'est essentiel pour que les activités sportives puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

#### **1.6 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Construction d'infrastructures sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles »**

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Je souhaiterais revenir sur un débat que nous n'avons pas pu avoir en commission. J'avais abordé le sujet en séance plénière mais le temps qui vous était imparti pour y répondre ne vous a pas permis d'entrer dans les détails. Je me permets donc de refaire le point avec vous pour tenter de comprendre pourquoi l'AB 72.56 32 relative à l'achat de terrains et de bâtiments est passée de 285 000 à 589 000 euros en crédit d'engagement, alors que les crédits de liquidation diminuent de 869 000 euros. Ce sont des articles budgétaires prévus pour couvrir les travaux à réaliser aux centres sportifs de Froidchapelle et de Bourg-St-Maurice.

La construction des centres sportifs, des centres de conseil du sport et du dépôt Adepts de la Fédération Wallonie-Bruxelles soulève également des questions. Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet ?

J'ai également été étonné que l'AB 72.58 32 passe de 558 000 euros à 44 000 euros en crédit d'engagement. Pouvez-vous m'expliquer cette décision et ses conséquences sur la politique de construction d'infrastructures sportives ?

Enfin, l'AB 72.59 33 relative à la rénovation des centres sportifs a été supprimée alors qu'elle était dotée de 247 000 euros. Pouvez-vous également nous donner quelques explications ?

**M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports.** – Nous avons mené une double opération. Le premier changement a consisté en un nettoyage budgétaire des investissements qui faisaient double emploi, comme dans l'allocation budgétaire 72.59 dotée de 247 mille euros pour des investissements à Mons, Liège, Auderghem et Jambes qui se trouvaient dans un autre article budgétaire. Après une remarque de la Cour des comptes, nous avons pro-

cédé à un ajustement des articles. Le deuxième changement touche le mode de financement. Il ne s'agit pas de subventions à l'investissement mais de crédits directs d'investissement. L'enveloppe est fermée, il est logique que les montants alloués évoluent chaque année : quand des travaux sont réalisés, ils ne sont pas recommencés l'année suivante. Malheureusement, nos 18 centres présentent de nombreuses disparités. Certains comme Arlon ou Spa sont en excellent état grâce aux investissements importants dont ils ont bénéficié, alors que d'autres sont dans un tel état que nos crédits annuels ne suffisent pas. Le gouvernement a arrêté une liste prioritaire de centres Adepts dans les villes universitaires pour lesquels nous avons alloué un crédit de 82 millions d'euros et qui bénéficieront d'une annuité et non d'une couverture en crédits directs. Cela donnera un effet levier plus important pour une liste limitée d'infrastructures, sans appel à projets aux communes ou aux clubs. Nous pouvons choisir de procéder à certains travaux chaque année pour arriver dans vingt ans à la rénovation de tous les centres Adepts après la disparition de ceux qui étaient en trop mauvais état comme celui de Péronnes. Nous pouvons aussi les remettre tous à niveau, en ne supportant par la suite que les frais d'entretien. Nous avons opté pour la deuxième solution. Même si les montants alloués ont peu évolué, l'effet levier est beaucoup plus important.

Avec l'allocation budgétaire 72.56, nous terminons les travaux au centre des Arcs à Bourg-St-Maurice, en participant avec nos amis français aux frais d'entretien, à l'extension du restaurant et de la réserve à skis, à la mise en conformité de l'accès aux personnes à mobilité réduite, à la réparation de la toiture, au remplacement des châssis et à la peinture du bâtiment. Pour le centre du Cierneau à FroidChapelle, il s'agit essentiellement de l'entretien d'installations techniques, de détection incendie, du plan de sécurité, du premier équipement du hall sportif et de travaux sur les pontons.

Quelques centres continueront à bénéficier de crédits directs pour terminer divers travaux. Je citerai notamment la rénovation et l'éclairage de la piste d'athlétisme d'Arlon, l'extension de la cuisine et du restaurant à Chiny, le nouvel hébergement à Neufchâteau, la rénovation de la toiture, des réserves et de la chaufferie du hall des sports et les travaux de peinture des façades de la résidence olympique à Spa.

Enfin, il y a la rénovation du centre d'Auderghem qui deviendra le centre de référence du hockey. Nous finalisons pour l'instant le projet avec notre administration et la fédération de hockey.

**1.7 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Le préfinancement des opérateurs culturels pourrait-il être élargi aux opérateurs sportifs ? »**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Monsieur le ministre, le Fonds Écureuil sert presque exclusivement à préfinancer la première tranche inconditionnelle des subventions accordées par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux opérateurs culturels dont la liste ne cesse de s'allonger. De 2011 à 2012, nous sommes passés de 219 à 261 opérateurs, le montant total des opérations passant dans le même temps de 51 828 000 euros à 56 946 000 euros.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette évolution car les dépenses culturelles sont souvent les premières à passer à la trappe en période de crise. Mais comment se fait-il que de nouveaux opérateurs apparaissent chaque année ? Disposez-vous d'une liste régulièrement mise à jour ? À quelle période de l'année le Fonds Écureuil est-il remboursé ? Dans les remboursements effectués par les opérateurs, quelle est la part de capital et d'intérêts ?

Pour autant que les moyens financiers le permettent, la pratique ne devrait-elle pas être étendue aux opérateurs sportifs ? Je songe en particulier aux halls de sport. Bien sûr, ils perçoivent des subsides communaux et certains particuliers financent des activités sportives mais je sais d'expérience combien il leur est difficile de joindre les deux bouts aux alentours de l'an neuf. Autrefois, les responsables sollicitaient des prêts mais les banques sont devenues très réticentes et n'hésitent pas à demander des garanties exorbitantes.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur le président, lors de la création du Fonds Écureuil en 2002, la majorité en place avait décidé d'en limiter la portée. J'ai déjà fait part au parlement de ma volonté d'en étendre le bénéfice à d'autres secteurs.

Comme vous le savez, le système du Fonds Écureuil fonctionne par avances de fonds. Lorsqu'un organisme est créancier, en fonction d'une convention ou d'un agrément, les montants sont mis à sa disposition dans les huit ou dix jours. À charge pour le Fonds Écureuil de se retourner vers le département d'origine qui créditait la politique, à savoir pour l'essentiel le secteur culturel.

Ces dernières années, nous avons intensifié l'usage du Fonds Écureuil : 20 millions

d'avances en 2007 pour 51 bénéficiaires; 29 millions d'avances en 2008 pour 107 bénéficiaires et 41 millions en 2009. Nous sommes ensuite passés à 48 millions en 2010 pour 199 opérateurs; 51 millions en 2011 pour 219 opérateurs; 56 millions en 2012 pour 261 opérateurs et nous prévoyons en 2013 une avance de 64 millions pour 296 opérateurs, soit trois fois plus que sous la législature précédente!

C'est dans ce cadre que je souhaite ouvrir le Fonds Écureuil à d'autres secteurs. Notons qu'au niveau du sport, nous pré-finançons chaque année les fédérations. Des sommes prévues pour 2013 leur ont déjà été versées en 2012. C'est en réponse aux difficultés de couverture bancaire que j'ai préconisé cette réforme. Si le gouvernement me soutient, peut-être parviendrons-nous à étendre l'accès au Fonds Écureuil au secteur du Sport et à un autre secteur qui me tient à cœur.

Rappelons l'évolution prévue pour 2013 : 148 opérateurs et 42 440 millions pour les arts de la scène; 70 opérateurs et 10,5 millions pour les centres culturels; 34 opérateurs et 2,5 millions pour les lettres et les livres; 12 opérateurs et 4,3 millions pour les disciplines pluriculturelles; 28 opérateurs et 3 095 millions pour les arts plastiques; 4 opérateurs et 1 144 millions pour le patrimoine culturel, soit un total de 296 opérateurs pour 64 178 millions. Rappelons également que le Fonds Écureuil est doté d'un montant de 84 700 millions et qu'il nous reste 20 millions à utiliser.

Nous devons retrouver en fin d'année la mise de départ afin de pouvoir réitérer l'opération l'année suivante. Les remboursements s'échelonnent entre le 13 février et le 20 décembre.

Effectivement, le Fonds Écureuil perçoit des intérêts qu'il aurait promérités si on lui avait laissé la gestion. Pour 2012, nous lui avons versé 223 053,18 euros d'intérêts qu'il aurait dû recevoir. Malgré tout, le Fonds Écureuil se développe un peu et nous avons pu faire une correction SEC positive d'un million d'euros en 2012 pour l'année budgétaire 2011 par rapport au montant historique dont il disposait.

Il restera au gouvernement à désigner les secteurs bénéficiaires sur la base des propositions que je lui ferai. Ce sera probablement le cas lors du premier contrôle budgétaire.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je vous remercie, monsieur le ministre. Je constate que votre réponse écrite était plus longue. Je suppose qu'il s'agit de listes de chiffres.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Ce sont

les chiffres du Fonds pour toutes les années. Tous ces chiffres n'ont pas grand intérêt; je vous ai cité ceux de 2012 qui sont significatifs. Retenons seulement le montant à utiliser.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Le mécanisme est intéressant. Nous pouvons l'appliquer à d'autres secteurs.

Pourquoi de nouveaux opérateurs culturels s'ajoutent-ils d'année en année? S'agit-il d'une démarche individuelle?

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Cette opération est menée avec le gestionnaire du Fonds Écureuil auprès des opérateurs culturels de l'administration du cabinet concerné. L'objectif est que la culture, qui historiquement s'est vu reconnaître ce bénéfice, en profite pleinement.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Comment les nouveaux opérateurs sont-ils choisis? Une institution culturelle peut-elle prendre l'initiative de se proposer?

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Bien sûr, mais généralement l'administration fait la démarche.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Il est normal que le remboursement se fasse avec les intérêts mais le montant est important : 223 000 euros. L'administration ne pourrait-elle pas imaginer un mécanisme de versement direct des intérêts du Fonds Écureuil dans le cas de difficultés de trésorerie?

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Non, ce sont deux mécanismes totalement différents, l'un est une subvention et l'autre une avance de fonds. Cette dernière est plus simple, elle se fait de manière automatique. De toute façon, nous n'avons aucune difficulté de trésorerie car le contrat-caissier nous met à l'abri.

*(M. Philippe Dodrimont prend la présidence de la commission.)*

**1.8 Question de M. Jean-Claude Maene à M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Encadrement des jeunes sportifs pour des sports sans fédération reconnue en FWB »

**M. Jean-Claude Maene (PS).** – J'ai récemment découvert la « line dance ». Cette discipline, qui semble inconnue en Belgique, consiste à exécuter des chorégraphies de danses de salon en solo, de

façon libre ou imposée. Ce sport n'est représenté par aucune fédération en Belgique. Pourtant, une jeune fille de 15 ans habitant la province de Namur a déjà été trois fois championne du monde !

Ce jeune espoir doit régulièrement se rendre à l'étranger pour s'entraîner, participer à des compétitions et à des championnats. Le coût non négligeable de ses voyages est entièrement supporté par ses parents. Or nous savons qu'un seul athlète de haut niveau peut en inspirer bien d'autres. Nous avons déjà abordé la question de l'exemplarité aujourd'hui.

La danse fera partie des disciplines des Jeux olympiques de 2016 à Rio. Cette jeune fille a une chance importante d'être sélectionnée, voire de remporter une médaille. Elle devrait donc être reconnue comme espoir sportif par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle pourrait ainsi se consacrer plus sereinement à son sport. Sans être affiliée à une fédération sportive, de quelle aide financière cette jeune fille pourrait-elle bénéficier ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Votre question, monsieur le député, mérite une réponse précise et détaillée. La Belgique compte une fédération de danse sportive affiliée au Comité olympique et interfédéral belge. Cette fédération nationale n'a toujours pas sollicité de reconnaissance communautaire. Notre Fédération a enregistré le football, le hockey et la balle pelote. Seuls le golf et la danse n'ont pas demandé de reconnaissance. Ils sont donc privés de subventions et de frais de fonctionnement.

De plus, la Fédération belge de danse sportive propose des danses de salon, des danses anciennes, des danses de style international, des danses rythmiques, des danses théâtrales, des danses acrobatiques, des danses populaires et folkloriques mais pas de « line dance ».

Enfin, d'après les informations dont je dispose, la danse ne sera pas au programme des prochains Jeux olympiques. Le golf et le rugby seront les deux seules nouvelles épreuves des Jeux olympiques de 2016.

Il existe néanmoins une dernière voie de salut : les contrats de promotion. Toute une série de disciplines émergentes imposent aux athlètes des déplacements parfois lointains. Nous avons ainsi pris en charge les déplacements d'une jeune Namuroise qui s'est démarquée dans la discipline peu connue de la natation en rivière. Ce type d'intervention a lieu à titre de promotion du sport et ne s'inscrit pas dans le cadre de plans-programmes d'une discipline ou d'une fédération.

**M. Jean-Claude Maene (PS)**. – Monsieur le ministre, vous avez à juste titre rappelé un certain nombre de règles. Je me faisais ici le porte-parole de parents qui se mobilisent pour que leur fille puisse briller dans un sport tout à fait particulier. Je ne manquerai pas de répercuter la dernière partie de votre réponse auprès des intéressés.

**1.9 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Départ de Fanny Lecluyse vers la Flandre »**

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – À l'époque où j'avais rencontré l'intéressée aux Jeux olympiques de Londres, personne n'aurait pu imaginer qu'elle retournerait en Flandre.

Fanny Lecluyse n'est malheureusement pas la première à agir ainsi. Glenn Surgeloosea quitté Liège pour Anvers dans des conditions certes « plus compréhensibles ». La Fédération n'a en tout cas pas manqué de réagir immédiatement.

N'assistons-nous pas, en tout cas dans le milieu de la natation, à une sorte de *dumping* visant les athlètes francophones ?

Monsieur le ministre, comment analysez-vous cet événement ? N'y a-t-il pas un risque d'hémorragie ?

Ne faut-il pas relier cela à une autre problématique ? J'en veux pour preuve la déclaration de M. Paul Evrard, président de la Fédération francophone de Belgique de natation : « La situation que nous vivons dans les piscines du Sud du pays est presque unique au monde. N'importe qui peut créer un organisme de natation privée et s'il s'entend bien avec les responsables de piscines, il décroche le nombre de couloirs et les heures qui lui conviennent au détriment d'un club affilié chez nous. Il n'y a aucune priorité pour le sport de haut niveau ou le sport fédéré. »

Nos athlètes francophones sont reconnus, notamment en natation, mais, selon M. Evrard, les infrastructures existantes ne constituent pas une priorité pour le secteur du sport, du moins pour les organisateurs des clubs. Par ailleurs, quand nous avons une vedette, elle quitte le territoire. Avant, certaines partaient en France mais à présent, elles vont en Flandre. Outre le point de vue du ministre sur cette tendance, pouvons-nous faire le point sur la Fédération francophone de Belgique de natation. Y a-t-il un vrai problème ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je réagirai tout d'abord aux propos de M. Evrard, pour

qui j'ai le plus profond respect. Je les trouve sans nuance et malheureusement vides d'information.

Rappelons que nous avons un projet pour la rénovation et la construction des piscines, ce que personne ne contestera. J'avais promis un budget de cinquante millions d'euros pour cette législature, soit autant que nos amis flamands. Ces derniers le réalisent par financements alternatifs alors que nous opérons en crédits directs. Fin 2012, nous avons utilisé quarante-trois millions d'euros, ce qui nous laisse un budget disponible de six millions jusqu'à la fin de la législature.

Des piscines ont été rénovées, d'autres ont été construites dont celle de Mons et bientôt celles de Braine-le-Comte, de Rebecq et de Jodoigne. Dans le Namurois, les piscines extérieures de Chevetogne ont été rénovées. Un effort important a donc été réalisé et ce n'est pas terminé. Je peux dès lors affirmer que nous réservons la priorité aux piscines et je ne serai pas pris au dépourvu vu les disponibilités financières et budgétaires.

Voici en ce qui concerne le volet natation.

Par ailleurs, nous avons des contrats très intéressants. Je rappelle qu'aujourd'hui, nous comptons plus de contrats de sportifs rémunérés du côté francophone que du côté néerlandophone, à savoir, septante-trois.

Enfin, quand vous parlez de « migration », j'imagine les cars remplis de sportifs, quitter Bruxelles pour se rendre en Flandre... Soyons sérieux! Glenn Surgeloose a fait l'aller-retour deux fois. Vous n'avez pas évoqué cela. J'ignorais que vous me poseriez cette question mais sachez que mon homologue flamand Philippe Muylers, que j'ai rencontré fin décembre, est soumis aux mêmes questions au parlement flamand mais dans l'autre sens. On lui demande par exemple pourquoi Karen Persyn, skieuse, ou Pieter Desmet, coureur de dix mille mètres, ont quitté la Flandre pour la Wallonie.

Que fait-il quand une jeune tongroise, Yan Tan, présente à la compétition de badminton des Jeux olympiques, quitte la fédération néerlandophone pour rejoindre la fédération francophone? Le parlement flamand doit avoir son Crucke local qui s'insurge à la tribune contre cette fuite des talents! À telle enseigne que nous avons convenu, M. Philippe Muylers et moi, de remettre un peu d'ordre. Nous avons en effet parfois le sentiment que ces départs ne sont pas toujours justifiés par de bonnes raisons.

Revenons-en plus sérieusement à la situation de Fanny Lecluyse sur laquelle j'ai fait ma petite enquête. Cette athlète sympathique et douée a sur-

pris tout le monde, y compris sa propre fédération, mais aussi notre administration. En effet, un mois avant sa décision, elle bénéficiait d'un contrat de sportif de haut niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Lors de l'évaluation préalable à la reconduction de son contrat, elle ne nous a jamais fait part du moindre reproche, de la moindre difficulté ou de la moindre intention de nous quitter. Elle ne demandait qu'une seule chose : le maintien de son contrat, ce que nous étions prêt à faire.

Une semaine avant l'annonce de son intention, elle s'est entretenue avec son directeur technique afin de baliser la préparation de la saison sportive 2013. Elle a confirmé à cette occasion son avenir au sein de la fédération francophone. Trois jours avant l'annonce, lors d'un reportage sur une télévision locale, Fanny Lecluyse se prévalait du formidable soutien dont elle bénéficiait du côté francophone, qui était pour elle un des premiers facteurs de sa réussite. Reconnaissons en effet qu'elle disposait à Mouscron d'une piscine olympique et d'un entraîneur particulier. On peut difficilement faire mieux!

Est-elle partie pour des raisons financières? J'ai là aussi mené mon enquête. Elle a tout d'abord reçu l'année dernière, dans le cadre du plan-programme fédéral, une aide individuelle de 10 000 euros. Elle a par ailleurs bénéficié, dans le cadre du projet « Be Gold », d'un montant de 54 000 euros complémentaires pour couvrir ses frais de stage, les honoraires de son entraîneur et les frais de location de la piscine. Avouez que 64 000 euros, ce n'est pas mal pour une sportive certes talentueuse, mais qui, comme vous avez eu la correction de le reconnaître, n'a pas été à la hauteur de tous nos espoirs. Depuis deux ans nous la soutenons.

Elle a décidé de partir. Le contrat ne prévoit pas que nous lui réclamions des indemnités de formation.

Quelques heures avant son départ se tenait une réunion de tous les sportifs sous contrat. À ce moment, rien n'a filtré. Pas un mot! Aucun signe avant coureur!

François Heersbrandt, lui, avait des revendications sur l'entraîneur et nous avons pu régler la question.

Je ne vois vraiment pas l'intérêt de convoquer une conférence de presse. Mais voilà certains jeunes sportifs sont déjà des vedettes!

Fanny Lecluyse va entrer dans l'internat de la *Topsportschool* à Gand. Je lui souhaite de réussir dans sa nouvelle carrière.



**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Les propos de M. Paul Evrard ne cherchent pas à nier les efforts de la Wallonie pour le financement des piscines. Il dit simplement que les horaires d'occupation privilégient parfois le commun des mortels aux membres du club lié à la Fédération-Wallonie Bruxelles. C'est un aspect à étudier.

Je me demande si, pour éviter des déceptions comme celle de Fanny Lecluyse, il ne faudrait pas prévoir une clause dans le contrat ?

**1.10 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Tensions entre la Fédération d'athlétisme et Jacques Borlée »**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – M. Adrien Deghelt, médaille de bronze du 60 m haies lors du championnat d'Europe en salle de 2011 et demi-finaliste du 110 m haies aux Jeux olympiques de Londres, a décidé de quitter la fédération pour rejoindre Jacques Borlée, consacré coach de l'année en 2012.

Ce départ a été mal vécu par la fédération d'athlétisme qui a dénoncé une « manœuvre de débauchage et de déstabilisation ».

Je comprends la déception. M. Borlée n'étant pas connu pour être un spécialiste de la course de haies, on peut se demander pourquoi il tient à avoir Adrien Deghelt dans son écurie.

Pouvez-vous me dire ce que vous pensez de ce transfert, pour ne pas dire ce transfuge ? Comment un ministre des Sports réagit-il à cela ? L'école de M. Borlée est-elle soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou fonctionne-t-elle uniquement sur fonds privés ? Même s'il s'agissait d'une entreprise entièrement privée, n'y a-t-il pas des règles à respecter ?

Il faudrait organiser une concertation afin de mieux se comprendre car l'athlétisme francophone ne peut se permettre le luxe de se diviser, de s'entredéchirer, et encore moins sur la place publique.

Votre rôle ne consiste-t-il pas à calmer les esprits faute de quoi l'on risque de détruire les nombreux talents francophones ? Je ne suis pas certain que ce genre d'opération soit tellement bénéfique pour l'athlète. En effet, lorsqu'un sportif quitte avec fracas une équipe qui l'a formé et soutenu, il ne doit pas s'attendre, en cas de problème, à pouvoir faire marche arrière aisément. Les athlètes doivent comprendre que tout n'est pas permis, qu'il y a des règles à respecter.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Chacun est libre de ses choix. Si M. Deghelt considère que sa carrière progressera davantage avec un entraîneur exceptionnel comme Jacques Borlée, je ne peux que m'incliner.

Probablement mécontente de ses derniers résultats, Mme Anne Zagré a décidé de s'entraîner aux États-Unis. C'est son choix. À ce niveau-là, des considérations sportives, scientifiques, personnelles font qu'à un moment donné, vous vous sentez mieux dans un environnement que dans un autre.

Ces changements sont parfois soudains. Nous avons parlé de Fanny Lecluyse. Nous pourrions également prendre l'exemple de Lucas Biglia qui assurait, trois jours avant son départ, qu'il resterait en Belgique. Le monde sportif est un peu particulier.

Je veux simplement saluer le fabuleux travail de Jacques Borlée dont nous ne mesurons pas assez l'importance. Il nous faudra du temps pour retrouver des athlètes de ce niveau-là. Non seulement pour les résultats qu'ils ont obtenus mais aussi pour le bien qu'ils ont apporté à l'athlétisme francophone. La RTBF a enregistré un de ses meilleurs taux d'audience lors de la diffusion de la finale des Borlée aux Jeux olympiques. Cela m'amuse lorsque l'on sait que la chaîne ne voulait pas couvrir les championnats d'Europe à Barcelone. Si nous n'avions pas financé leur diffusion, nous n'aurions pas vu les frères Borlée, qui seront bientôt quatre sur les pistes – Jonathan, Kévin, Olivia et le dernier, Dylan.

Une fratrie au plus haut niveau, c'est un phénomène exceptionnel ! Compte tenu de leur âge et pour autant qu'ils soient préservés de tout accident de santé ou musculaire, ils seront à leur meilleur niveau pour les jeux de Rio. Ce sont actuellement les meilleurs coureurs européens. Ce n'est pas mal pour un petit pays comme le nôtre ! C'est pour cette raison que je me suis placé dans le sillage de Jacques Borlée. Ensemble, nous avons décidé de rénover 85 pour cent des pistes d'athlétisme. Cela a fait sourire tout le monde. Il faut toujours du temps entre l'idée et sa réalisation. Mais les communes présentent des dossiers, elles contactent Infrasports. Certaines qui avaient refusé dans un premier temps ont changé d'avis sous la pression de leur conseil communal. On voit même des sportifs locaux vouloir retourner sur la piste ou y faire courir leurs enfants. Le travail réalisé par Jacques Borlée est exceptionnel.

La fédération a connu quelques difficultés, des élections assez agitées et un changement de pré-

sidence. Le président actuel est assez ambitieux. Il veut remettre de l'ordre, aller de l'avant. Il n'a évidemment pas envie d'être privé d'un de ses fleurons. Jacques Borlée dispose d'une expertise unique que tout le monde nous envie et la fédération est décidée à repartir sur un bon pied. Nous allons tenter de réconcilier les points de vue. Pour ce faire, je pense par exemple à M. Noël Levêque qui est consultant, président de club et entraîneur hors pair. J'espère que la raison l'emportera sur la passion. Nous avons évidemment besoin des Borlée, nous ne pouvons que les admirer. Il faut aussi que la fédération réalise les ambitions qu'elle vient de se fixer. Le Centre d'évaluation de la performance sportive (Ceps) de Marc Francaux pourrait également jouer un rôle important car il fait partie de la fédération et il soutient Jacques Borlée.

Je me réjouis de voir des athlètes de ce niveau. Si M. Adrien Deghelt parvient à améliorer ses performances, ce sera tout bénéfique pour notre pays. Les méthodes d'entraînement de Jacques Borlée étonnent parfois mais reconnaissons que les résultats plaident en sa faveur.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse mais je vous demandais également si le financement était public.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il est mixte.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – En tant que libéral, je suis évidemment favorable à la liberté de choix. Tout athlète doit pouvoir choisir le cadre dans lequel il souhaite s'entraîner.

Mais que faire si ces deux structures bénéficient d'un financement public? À un moment donné, nous devons privilégier la plus efficace, en fonction de critères établis. Comment faire si nous finançons ces structures de deux manières différentes?

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il y a deux écoles pour le moment. J'en ai parlé avec le COIB. Certains souhaitent la création d'une structure pour le sport de très haut niveau qui suppose des entraînements, des déplacements, un rythme, un suivi médical bien différents du sport de niveau national. Certains défendent l'idée de tout laisser aux fédérations alors que d'autres demandent aux fédérations de laisser partir les meilleurs sportifs vers une structure adéquate.

Le monde du cyclisme connaît le même débat. M. Dodrimont m'interrogeait tout à l'heure sur les clubs formateurs dont les meilleurs coureurs

changent de catégorie. Pour lui, c'est frustrant. Nous avons fait le choix d'une structure pyramidale comme le conseillait Philippe Gilbert. J'estime que nous avons bien fait. Votre club de volley de Franes-lez-Anvaing a une très bonne joueuse, elle se hissera peut-être demain au niveau international ou ira, pourquoi pas?, en Flandre. C'est la loi du genre. Ces athlètes ont une vie sportive limitée, ils sont en droit de rentabiliser leur situation.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Ce complément d'informations est très intéressant. Cela signifie que nous nous approchons d'une structure telle que *Topsport Vlaanderen*. Nous pourrions tenir ce débat en commission. Cette option, également soutenue par les Borlée, d'un créneau qui rassemblerait l'élite de l'élite vaut la peine d'être envisagée, je n'y suis pas opposé. Mais je refuse que l'argent public soit dépensé inutilement ou n'importe comment.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je suis plutôt favorable à cette option mais nous devons alors trouver une formule de financement mixte car les structures pour le sport de très haut niveau peuvent attirer des parrains privés, contrairement aux équipes d'espoirs ou de nationaux.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je suis aussi d'accord sur le financement mixte, je pense l'avoir toujours défendu.

#### 1.11 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Conception et financement du hall sportif pour élites »

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Nous commençons l'année comme nous avons terminé la précédente avec ce dossier qui tient en haleine tous les sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et vous-même, monsieur le ministre. Je ne reviendrai pas sur l'historique du dossier. Pour nous, c'est désormais clair, ce sera Louvain-La-Neuve.

Je souhaite vous interroger sur le financement du projet. Vous avez longtemps fait référence à la province du Brabant wallon mais cela n'a finalement pas abouti. J'entends maintenant que vous auriez approché Idelux (Intercommunale de développement économique de la province de Luxembourg). À quel titre, monsieur le ministre, hormis peut-être les amitiés que vous auriez avec certains de ses dirigeants? Comment se fait-il que nous allions chercher si loin? Cela signifie que le dossier n'est pas clos.

Enfin, j'aimerais savoir combien ce projet va coûter, comment il sera financé, qui avancera l'argent et comment s'effectuera le remboursement. J'attends un calendrier auquel je puisse me référer lorsque je rends des comptes autour de moi. Je finis par perdre ma propre crédibilité à force de relayer vos différentes réponses, monsieur le ministre !

Monsieur le ministre, dites-moi toute la vérité sur ce dossier : a-t-on désigné un architecte, un chef de projet ? Imagine-t-on à quoi ressemblera ce hall sportif ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – C'est un magnifique dossier. Comme le dit une citation grecque que j'apprécie : *kalepa ta kala*, les choses difficiles sont belles. Et ce dossier est difficile. En effet, il a fallu d'abord identifier les disciplines, répartir ensuite les universités, choisir entre deux lieux également adaptés à l'implantation. En relation avec ces deux lieux, nous avons rencontré deux recteurs, deux ministres et deux partis, tout cela dans le cadre d'un seul gouvernement. Il a fallu quelques mois pour réaliser ce choix difficile. Le problème a finalement été fort bien réglé.

Tout d'abord, il s'agit bel et bien d'une salle indoor d'athlétisme, permettant l'accueil et l'organisation de championnats nationaux et internationaux dans une série d'autres disciplines : le basket, le tennis de table, l'escrime, notamment. Ce complexe très important constitue l'investissement le plus significatif de l'après-guerre sur un même site, décidé dans un cadre politique francophone.

Ensuite, nous savons qu'il ne s'agit pas d'un crédit direct. Au passage, j'ai dû expliquer à certains pouvoirs locaux ou sous-régionaux que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas d'un budget extraordinaire. Certaines données peuvent échapper même à des personnes de premier plan ! J'ai donc dû expliquer que nous travaillons en annuités, et qu'il nous fallait dès lors trouver un « véhicule » financier et/ou technique.

J'ai proposé le projet à une intercommunale en recherche de travail qui dispose d'un bureau d'études particulièrement efficace. Une modeste commune que je connais bien en est actionnaire. Pour des raisons que j'ignore, après de multiples hésitations, après avoir même publié le cahier des charges, ce partenaire s'est dédit. J'ai été surpris, un peu déçu et quelque peu agacé. Depuis, l'esprit de Noël est passé... Si l'on veut me reconnaître une qualité, que ce soit la ténacité. Je n'ai pas beaucoup de supporters dans ce dossier, mais le gouvernement a pris une décision. Comme l'histoire l'a démontré, cela vaut mieux que l'inverse.

Concomitamment à cela, un ami commun est venu me présenter un beau dossier de rénovation et d'extension d'un centre sportif de l'Adeps à caractère touristique.

Ce n'est pas la première fois que nous avons réussi à relever un défi avec la même personne : je pense à la modernisation de la gestion et l'optimisation du fonctionnement de l'aérodrome de Saint-Hubert, bien loin de l'objet social *stricto sensu* d'une intercommunale de développement économique. Il faut croire que l'intéressé et les membres du conseil d'administration sont plus dynamiques, plus ambitieux et plus innovateurs que d'autres !

Cette même personne estime que son intercommunale est capable de réaliser le projet, ce qui a profondément agacé les premiers consultés, qui y voyaient un non-respect des limites. Selon eux, une intercommunale doit être limitée à une province. J'ai dû leur rappeler qu'un de mes excellents prédécesseurs, Serge Kubla, avait eu l'outrecuidance d'utiliser l'intercommunale Igretec pour le Brabant wallon ! N'est-il pas formidable d'avoir de la mémoire ?

Comme le gouvernement l'a décidé, nous finalisons le dossier avec un autre opérateur, qui n'a pas été le seul à s'intéresser au projet vu le caractère exceptionnel et inédit de l'opération. Nous ferons aussi appel à lui pour le vélodrome.

La province a connu un changement de majorité. M. Bastin, le nouveau député provincial du sport, m'a indiqué que l'enveloppe a été maintenue mais que l'intitulé a été modifié. On parle actuellement de « financement d'infrastructures sportives en Brabant wallon ».

J'ai pris acte de la décision de la nouvelle députation provinciale. Elle pouvait monter dans le bateau ou rester à quai. Par ailleurs, je la remercie de sa volonté réitérée de procéder aux échanges de terrains nécessaires avec l'université, ce qui permet au dossier de suivre son cours.

Nous pourrions avoir du très bon football sur le terrain et personne dans les gradins ! L'inverse est vrai aussi... .

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre réponse. Je ne connais pas le nom de l'architecte dont vous parlez ; ce sera le sujet d'une prochaine question.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – J'ai oublié de vous dire qu'il s'agit d'un marché de conception-réalisation.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Idelux reste-t-il

dans le schéma ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il y est toujours.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Je partage votre appréciation des qualités de la personne dont vous parliez, à savoir M. Georges Cottin.

**1.12 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Y a-t-il un vélodrome sur l’horizon wallon ? »**

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Lors des discussions budgétaires, nous avons compris que le dossier du futur vélodrome de Louvain-La-Neuve était bouclé. Je ne porterai pas de jugement sur votre décision de ne plus le réaliser, monsieur le ministre. Néanmoins, comme M. Van Damme, président de la Fédération belge de cyclisme, je pense que la Wallonie a besoin d’un vélodrome couvert.

Notre politique du cyclisme est nettement meilleure que voici quelques années. Le travail de votre cabinet est remarquable en cette matière. Mais pour garder le niveau, il nous faut un vélodrome couvert. La Flandre en a un à Gand. Il serait injuste que la Wallonie n’en ait pas. Si vous êtes toujours persuadé, vous aussi, de la nécessité de cette infrastructure pour la Wallonie, je vous invite à laisser les portes ouvertes. D’autres provinces pourraient être intéressées par ce type de dossier, que je ne suis pas prêt à laisser tomber.

Depuis les bancs de l’opposition, je suis disposé à vous aider dans la recherche d’une solution. Nous pourrions aussi chercher des financements privés. Un montage financier public-privé permettrait d’atteindre cet objectif, et cela plus rapidement qu’on pourrait le penser.

Pouvez-vous me confirmer que vous restez intéressé par un vélodrome en Wallonie ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Cette question provoque de la schizophrénie en moi. Comme ministre du Sport, j’en rêve. Mais comme ministre du Budget, cet horrible bonhomme qui fait la chasse aux moindres dépenses, je ne puis contourner la réalité de nos moyens et elle est plus que serrée. De plus, l’avenir ne s’annonce guère plus souriant que le présent.

Gérer notre budget me rend très antipathique, j’en conviens. J’essaie de valoriser ma gestion

d’autres secteurs, notamment celui du sport, mais ce n’est pas simple.

J’ai abordé ce dossier avec plusieurs spécialistes. J’en ai retenu quelques certitudes. D’abord, combiner vélodrome et athlétisme est une opération compliquée. Cela demande de prévoir un système hydraulique sophistiqué et sujet à de fréquentes pannes. En outre, il est difficile de concilier les cuvettes nécessaires aux deux disciplines.

Ensuite, il faudra rentabiliser ce vélodrome, peut-être en y organisant d’autres événements. Nous avons déjà le centre sportif du Bois Saint-Jean et nous aurons bientôt celui de Louvain-La-Neuve. Ne multiplions pas les infrastructures de grande ampleur. Le vélodrome d’Anvers a vu l’organisation d’événements culturels. Cela mérite réflexion.

Enfin, les pouvoirs publics ne peuvent financer seuls un tel projet, car le coût d’un vélodrome digne de ce nom oscille entre onze et douze millions d’euros.

La demande existe, mais est-elle suffisante pour justifier un vélodrome wallon ? J’ai abordé la question avec le ministre Philippe Muyters, car dans un petit pays comme le nôtre, nous pourrions nous entraider. À titre d’exemple, notre Centre d’évaluation de la performance sportive (CEPS) est équipé d’une chambre d’hypoxie largement plus performante que celle dont dispose la Flandre. Je lui ai donc proposé d’exploiter nos infrastructures. À l’inverse, nous pourrions utiliser les leurs pour d’autres événements. Une autre piste, que m’a suggérée Yves Vanassche, est celle du tout nouveau vélodrome de Roubaix.

Admettons-le, en Fédération Wallonie-Bruxelles, un seul cycliste s’est démarqué et la relève est difficile. Toutefois, si un investisseur privé ou un échelon de pouvoir intermédiaire – province, commune, intercommunale – se proposait de financer partiellement un tel projet, je serais prêt à en discuter.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre réponse très intéressante.

Nous nous rencontrons sur plusieurs points : utilité de regrouper athlétisme et cyclisme, recherche de complémentarités pour davantage d’efficacité, voire rapprochement entre Flandre et Wallonie. Je vous conseille toutefois de ne pas ouvrir trop vite la porte à M. Muyters...

Je contacterai M. Vanassche. Je ne souhaite qu’une seule chose, que ce dossier aboutisse. Cela demandera patience et intelligence, ce dont nous

sommes tous capables.

**1.13 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Organisation des championnats d'Europe de hockey »**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Du 17 au 25 août 2013, la Belgique organisera dans les installations anversoises du Braxgata, les championnats d'Europe de hockey. Depuis l'Euro 2000 de football, il s'agit du plus important tournoi organisé en Belgique. Tant chez les messieurs que chez les dames, les huit meilleures nations européennes s'affronteront au cours de quarante rencontres. Comment la Belgique a-t-elle pu obtenir l'organisation de ces championnats d'Europe ? Depuis quand se déroulent les négociations ? Le ministre en avait-il été avisé ?

Quand on connaît les efforts de la Fédération Wallonie-Bruxelles au bénéfice du hockey et l'engouement des jeunes pour cette discipline depuis les performances des équipes olympiques, comment expliquer qu'aucune rencontre ne se déroulera dans la partie francophone du pays ?

Le ministre a-t-il été approché par les organisateurs et a-t-il décliné l'opportunité ? Ou bien la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été snobée ? Que s'est-il passé ?

**M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports.** – J'aimerais préciser que la candidature de la Belgique a été introduite en 2009 par les fédérations de hockey. En effet, comme je l'ai déjà dit à M. Dodrimont, ce ne sont jamais les gouvernements qui sont candidats organisateurs mais bien les fédérations !

Monsieur Crucke, vous qui êtes un adepte du hockey, reconnaissez que la région anversoise a une longue tradition dans ce sport et qu'elle dispose d'infrastructures tout à fait remarquables : deux terrains mouillés, un terrain temporaire, huit mille places dans les tribunes, deux mille places de parking aménagé, seize mille mètres carrés pour le service traiteur et l'accueil, mille bénévoles ! Un cahier de charges d'organisation de championnat d'Europe ne consiste pas seulement à se porter candidat mais à disposer des éléments nécessaires.

Bien sûr, j'ai des contacts avec la fédération de hockey. Par exemple on m'a permis de remettre un prix spécial des mérites sportifs à Louvain-la-Neuve que j'ai décerné à Marc Coudron pour sa présidence. Il y a fait un travail fabuleux, preuve qu'avec des hommes passionnés de cette

envergure-là et du temps – il a mis trois olympiades pour que l'équipe nationale de hockey soit cinquième et quatre pour avoir une médaille – on obtient des résultats !

J'ai essayé de savoir : pourquoi ne pas organiser le championnat sur deux sites ? Ce n'est pas possible. La fédération internationale l'organise à un seul endroit, comme elle l'a fait à Amsterdam, Manchester, à Mönchengladbach.

Comme je l'ai dit au responsable, si nous ne faisons rien, M. Crucke va croire que nous ne voulons pas aider organiser ces championnats ! Rassurez-vous, nous allons soutenir la candidature de la fédération francophone pour l'organisation des championnats d'Europe U21 en juillet 2014.

Nous avons supporté avec ferveur le hockey. C'est ainsi que, les premiers, nous avons autorisé le déplacement à Londres en dégageant 170 000 euros. Nous avons financé seuls le déplacement de l'équipe féminine à hauteur de 50 000 euros. Cela représente un montant de 220 000 euros alors que le budget du Sport n'est pas inépuisable. Je souhaite que ce sport, qui compte aujourd'hui 28 000 affiliés, continue à progresser. Dans ce cadre, nous avons amélioré les infrastructures de hockey à La Louvière, Wavre, Verviers, Namur, Liège et Chaudfontaine.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je remercie le ministre pour sa réponse. Le prochain tournoi de hockey représenterait le plus grand événement sportif collectif organisé en Belgique depuis l'Euro 2000 de football. Nous pourrions y assister aux prestations des plus grandes équipes de hockey.

Cependant, je comprends les exigences de la fédération internationale de hockey et je partage l'avis du ministre à propos du travail appréciable de M. Coudron dans l'essor de ce sport.

Je me réjouis donc de la position du ministre par rapport à l'organisation du championnat d'Europe U21 en 2014 qui fera partie des prérogatives de l'éventuel prochain ministre des Sports.

*(M. Jean-Luc Crucke reprend la présidence de la séance.)*

**1.14 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Organisation des championnats du monde de cyclisme sur route en Belgique »**

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Ce projet me tient à cœur. On évoque souvent les dates de 2017 ou de 2018. Vous-même avez annoncé que cette manifestation pourrait se dérouler du côté de Namur. J'aimerais revenir sur le sujet pour y voir plus clair

La Belgique et particulièrement la région liégeoise ont été très déçues en apprenant que ce serait Astana et non Liège qui organiserait l'Exposition universelle de 2017. Mais nous pouvons peut-être tirer parti de cette mauvaise fortune. Le Conseil communal de Liège envisagerait de rechercher des événements susceptibles de remplacer l'exposition de 2017. Pourquoi ne pas imaginer l'organisation des championnats du monde de cyclisme sur route dans la Principauté, en profitant de la rénovation du quartier de Coronmeuse ?

Ne plus consacrer de budgets à ce type d'événements risque de nous priver des retombées économiques indispensables à la région, et notamment au secteur de l'Horeca. Ces championnats pourraient se passer dans le Namurois, la région liégeoise ou même en partie du côté de Louvain, avec un passage par Bruxelles ou la Wallonie. Nous devons être ouverts toutes les possibilités.

Vous disiez que les candidats à ce type d'événements étaient des fédérations mais ce sont également des villes qui participent à l'organisation. En l'absence d'autres propositions, la candidature de Liège pourrait dès lors être soutenue.

Vous aviez parlé d'une *task force* composée de représentants de différents gouvernements chargée d'étudier la question. J'espère que nous obtiendrons des réponses plus précises en 2013 car je voudrais vraiment que cet événement puisse avoir lieu dans notre pays. Il serait exceptionnel pour les francophones de pouvoir organiser un championnat du monde où l'un des leurs pourrait prétendre à la victoire. Compte tenu de l'âge de nos meilleurs représentants, il faudrait que cela se produise avant 2018.

**M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports.** – Monsieur le président, à la suite de l'intérêt marqué par la Royale Ligue vélocipédique belge pour l'organisation du championnat du monde sur route, un groupe de travail intergouvernemental a été mis sur pied par M. Yves Leterme au lendemain de

l'épreuve qui s'était déroulée à Copenhague. Je crois savoir que M. Elio Di Rupo a repris le flambeau.

Selon les premières estimations, il faudrait disposer d'un budget entre quinze et dix-sept millions d'euros, la seule redevance due à l'Union cycliste internationale s'élevant déjà à 5,5 millions d'euros. Le reste couvrirait les frais d'organisation, la maintenance, les installations et la main-d'œuvre.

Dans les pays organisateurs où j'ai eu l'occasion de me rendre les années précédentes, j'ai remarqué la part déterminante prise par les forces armées dans la sécurisation du circuit et des tribunes. La réponse que donnerait la Défense nationale si elle était sollicitée serait capitale. La question sera abordée au mois de mars, quand la Royale Ligue vélocipédique belge soumettra un cahier des charges plus précis au groupe de travail.

Ensuite, nous devons déposer une candidature en bonne et due forme. Pour l'épreuve qui aura lieu en 2017, les candidatures doivent parvenir à l'Union cycliste internationale le 15 décembre 2013 au plus tard. Le choix du pays organisateur interviendra lors des championnats du monde de 2014. Il y aura donc une période de neuf mois pendant laquelle les pays qui auront fait acte de candidature pourront défendre leur dossier notamment sur le plan de l'organisation pratique, des retombées financières et de la difficulté du parcours.

Il semble quasiment acquis qu'un parcours en Flandre ne conviendrait pas à l'Union cycliste internationale et à la Royale Ligue vélocipédique belge car il ne serait pas assez sélectif.

Le parcours doit être accidenté. Les championnats du monde étaient nettement plus sélectifs et passionnants aux Pays-Bas qu'à Copenhague !

Dernier élément propre à la Belgique : tout le monde doit s'y retrouver. La Belgique compte trois communautés, nous devons donc organiser une épreuve à Eupen. Les épreuves contre la montre pourraient se dérouler en Flandre à Bruges ou Louvain par exemple. Ces épreuves constituent une vitrine exceptionnelle pour les villes qui les accueillent. Le départ serait donné en Flandre. Pour Tom Van Damme, l'arrivée de la course professionnelle des hommes devrait avoir lieu en Wallonie, probablement à Namur. La montée de la citadelle est une épreuve particulièrement sélective. Vous proposez Liège. À l'occasion du Tour de France, nous avons vu que cette ville pouvait être une étape intéressante. J'espère que nous pourrions déposer un dossier en bonne et due forme. À ce stade, je veux surtout déposer un dossier de can-

didature. Bien que Namur soit la ville favorite, si nous sommes retenus, nous examinerons les autres candidatures des villes et des provinces.

Pour nous porter candidats, le pouvoir fédéral doit être impliqué. La Loterie nationale doit être notre partenaire. Nous devons provisionner des montants conséquents avant 2017, ce qui ne me paraît pas inaccessible. De bonnes conditions sont réunies. Nous n'avons pas organisé une telle compétition depuis longtemps. Le président de la fédération, internationalement écouté et respecté, a un a-priori favorable pour la Wallonie. Nous avons un champion du monde potentiel. Nous pouvons proposer un parcours plus ou moins accidenté.

Que ce soit Liège, Mons, Namur ou ailleurs, peu importe ! À ce stade, je veux un dossier belge !

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Je remercie le ministre pour sa réponse intéressante qui traduit son enthousiasme pour le projet. On évoque 2017, ce qui me semble une année idéale.

J'ai cité Liège parce que cette ville a connu un événement tragique. Les forces vives liégeoises imaginent autre chose pour 2017 sur le plan culturel ou sportif. Liège, qui avait prévu des moyens pour l'Exposition universelle de 2017, pourrait apporter sa pierre à l'édifice. Il est normal que le pays soutienne cet événement dont le budget oscille entre quinze et dix-sept millions. Rassemblons tous les éléments pour proposer la meilleure candidature d'ici à fin 2013. Il faut élaborer un programme précis. Liège ne serait pas difficile à convaincre, ne serait-ce que pour le départ si l'on sent de la frilosité du côté néerlandophone. Toutefois, l'idée de partir d'une région flamande pour arriver dans la capitale de la Wallonie est séduisante. D'autres épreuves, notamment sur piste, peuvent se dérouler ailleurs dans le pays, notamment en région germanophone. Nous en reparlons en mars.

**M. le président.** – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17 h.*